

COURRIER ADRESSE LE 21 JANVIER 2025 AUX DIRECTIONS DE L'ESR

Notre communauté scientifique et l'ensemble des personnels de nos établissements sont profondément inquiets du silence des Directions Générales des établissements d'enseignement et de recherche face au génocide en cours commis par l'Etat d'Israël dans le Territoire Occupé de Palestine. L'instrumentalisation et la fragilisation de la justice internationale, ne doivent pas nous éloigner de nos obligations et nos valeurs universelles fondées sur le respect du droit international et des droits humains. Le CNRS a affirmé que la science n'avait pas de frontières mais que les valeurs que toutes les communautés scientifiques portent et partagent ne pouvaient tolérer l'invasion de l'Ukraine par la Russie. INRAE et CNRS ont fait des communiqués une semaine après cette invasion en 2022, pour suspendre :

- toutes leurs collaborations scientifiques avec la Russie,
- toutes nouvelles formes de collaborations scientifiques avec la Russie,
- tous événements scientifiques à venir impliquant la Russie.

Ce positionnement institutionnel boycottant les institutions russes n'était pas subordonné à leurs activités propres, étudiées au cas par cas, mais a été une décision ferme visant à condamner l'invasion de l'Ukraine, et à veiller à ne pas se rendre complice des violations du droit international par la Russie.

Concernant le Territoire Occupé de Palestine, la Rapporteuse Spéciale de l'ONU souligne que le génocide commis par l'Etat d'Israël contre les Palestiniens de Gaza est une escalade qui s'inscrit dans un processus d'effacement par colonisation de peuplement, engagé de longue date. En effet, plusieurs instances internationales et organisations de droits humains, de nombreux historiens et spécialistes de droit international, y compris israéliens, ont qualifié les massacres commis à Gaza par l'Etat d'Israël de génocide, anéantissant toutes formes de vie ou de survie : médicide, urbicide, écocide, éduicide, scholastique. Écoles, universités, bibliothèques sont rasées, privant 88000 étudiants d'accès à l'université et 700000 élèves à l'école.

L'Etat d'Israël n'a pas respecté les trois ordonnances de la CIJ qui l'obligeaient, et a poursuivi sa guerre totale à Gaza. La CIJ a également constaté de multiples et graves violations du droit international par l'Etat d'Israël à l'égard des Palestiniens, en estimant qu'il est responsable d'apartheid dans les Territoires Occupés. Malgré le fait que des universités israéliennes hébergent des voix critiques, elles sont partie intégrante de ce système d'oppression et de dépossession des Palestiniens, pour certaines en mobilisant activement leurs instituts et leurs ressources. Récemment, la CPI a demandé des mandats d'arrêt contre deux dirigeants israéliens, dont le premier ministre, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité qui s'inscrivent dans une attaque systématique et généralisée de Gaza. Rappelons que les femmes et les enfants représentent 70% des personnes dont le décès a été enregistré. Le nombre de personnes disparues sous les

décombres, traumatisées et mutilées à vie est incalculable. Le recours à la famine comme méthode de guerre a/aura des effets dévastateurs sur l'ensemble de la population pendant des décennies, en particulier chez les enfants, les femmes enceintes/allaitantes et les nouveau-nés. L'ampleur sans précédent des destructions a des répercussions considérables sur les infrastructures vitales (eau, assainissement, hygiène) provoquant une contamination généralisée des sols, des eaux côtières et des sources d'eau douce, ce qui fait peser des risques immédiats et à long terme sur la santé publique, la vie marine, les terres arables et l'accès à l'eau propre. Le PNUE a estimé, qu'il faudra environ 45 ans pour recycler la moitié seulement des débris, au détriment des droits des générations futures. Ainsi, ce sont les moyens de subsistance des populations, l'environnement et l'agriculture qui sont gravement compromis pour les rescapés et les générations futures.

Le Comité Ethique inter-établissements INRAE-Cirad-Ifremer-IRD nous rappelle que « *lors du montage de partenariat de recherche ou institutionnel, il est important de pratiquer une transparence qui affiche le tryptique "valeurs-finalités-responsabilités" propre à chacun des partenaires pressentis. Une fois assurée, cette transparence devrait autoriser à refuser de s'engager avec des partenaires dont les valeurs et finalités seraient incompatibles avec celles des organismes [...]. Ces principes éthiques devraient s'appliquer aux partenaires en cours et autoriser à les suspendre* ».

Rappelons que les Etats sont tenus de s'acquitter de leurs obligations erga omnes, en matière de prévention et d'interdiction du génocide, de la torture, de la ségrégation raciale et de l'apartheid, et s'abstenir d'aider à la commission de violations de normes impératives du droit international ou de s'en rendre complice. C'est à cet égard que nous, scientifiques des universités et des centres de recherche français, affirmons avoir une responsabilité collective face à l'histoire.

Nous demandons à nos Directions de déployer tous les moyens pacifiques à notre portée pour préserver, défendre et exiger le respect des droits humains, de nos valeurs d'intégrité, de rigueur et d'éthique scientifiques. Nous refusons toute forme de complicité avec l'oppression et les atteintes aux droits humains les plus élémentaires. Dans ce contexte et au nom de nos obligations et de nos valeurs, nous réitérons, à l'instar de multiples autres appels de notre communauté scientifique, notre demande de :

- Suspendre les collaborations et les accords de partenariats en cours avec les institutions israéliennes ;
- Ne plus engager de nouvelles collaborations scientifiques avec l'Etat d'Israël et ses organismes de recherche, sachant que ce pays est éligible aux appels à projets européens ;
- Suspendre tout événement scientifique à venir impliquant l'Etat d'Israël.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Scientifiques contre le génocide en Palestine